INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la consultation publique concernant le *Projet de règlement numéro 2025-745 modifiant le Règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction numéro 2006-497 afin d'y ajouter l'exigence d'une autorisation préalable aux fins de l'aménagement d'une entrée privée,* tenue au lieu des séances, le lundi 15 septembre 2025 à 16 h 45 et à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Monsieur Frank Pappas, Maire
Madame Annemarie Masson, Conseillère au poste numéro 1
Madame Majorie Boyer, Conseillère au poste numéro 2
Madame Nadine Bonneau, Directrice générale
Madame Karell Morin, Greffière

****

1.0 ***PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-745 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2006-497 AFIN D'Y AJOUTER L'EXIGENCE D'UNE AUTORISATION PRÉALABLE AUX FINS DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE ENTRÉE PRIVÉE***

Le Maire explique la modification proposée au règlement 2006-497, les raisons qui ont motivé le dépôt d'un avis de motion et du projet de règlement ainsi les conséquences de l'adoption du règlement numéro 2025-745.

On mentionne que ce règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et donc qu'après l'adoption du règlement final, celui-ci sera acheminé à la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'obtention d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement. L'adoption du règlement est prévue en séance ordinaire le soir même.

Le Conseil invite les personnes physiques, les personnes morales, locataires et propriétaires de la Ville d'Estérel à se prononcer et à poser des questions sur ce projet de règlement.

Frank Pappas, Maire

Karell Morin, greffière

Enregistrement de la séance : https://youtu.be/bEYrbDOVpDs?si=-IhrL__Rse2g4dgK

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)